



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC REPLACEMENTS DE POTEAUX TELEPHONIQUES RUE LOUIS LEBLE ET COTE DE LA LORIE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu le code de la route,  
Vu l'article 610-5 du Code Pénal,  
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,  
Vu la demande écrite de Madame LETANNEUR Marian pour le compte du GROUPE ALQUENRY pour ORANGE NORMANDIE en date du 10 septembre 2024,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de remplacement de poteaux téléphoniques rue Louis Leblé et côte de la Lorie à Pont-Audemer,

#### ARRETE :

Article 1 : La circulation se fera sur une chaussée rétrécie (en demi chaussée) gérée par des cônes de chantier et tri flash camion. La vitesse sera limitée à 30 km/h, afin que l'entreprise ALQUENRY puisse procéder aux travaux dans les rues citées ci-dessus, à compter du lundi 23 septembre 2024 et ce, jusqu'au vendredi 20 décembre 2024.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité des piétons et la circulation des automobilistes.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR, les entreprises ORANGE et ALQUENRY, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 16 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

